

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.34.10.50
Email : accueil.ccas@ccas81370.fr

Date de la convocation :
22 avril 2026

Conseillers en exercice : 19
Présents : 10
Procurations : 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée du CCAS.

Présents : Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée, Mme Hanane MAALLEM, Vice-Présidente déléguée, M. André SIMON, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, M. Charles PICHERY, Mme Nicole SANCHEZ, Mme Marie-Josée CALVET, Mme Chantal CANDOULIVES et M. Jean-Jacques MARTIN.

Excusés / Absents : M. Raphaël BERNARDIN – Président (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Bernadette MARC (procuration à M. Alain OURLIAC), M. Mathieu SINOWIECKI, (procuration à M. Charles PICHERY), Mme Anaïs BONDURAND, Mme Ouahida CHOUITI NAIB, (procuration à Mme Marie-Josée CALVET), M. Stanislas MOUNEAU (procuration à M. Jean-Jacques MARTIN), Mme Micheline CARRE (procuration à M. André SIMON), Mme Marie-Claire GRASSET, Mme Danielle VACHER.

Secrétaire de séance : Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-260428-015

Objet :
EHPAD Chez Nous – Subvention à l'association des familles « VIVRE ENSEMBLE CHEZ NOUS ! »
Adhésion annuelle 2026

Décision de l'Assemblée :

Votant : 16
Pour : 16
Vote à l'unanimité

A la demande de Mme la Présidente Déléguée, Mme Julie BOUGEL, Directrice de l'EHPAD « Chez Nous » rappelle au Conseil d'Administration que l'association des familles « VIVRE ENSEMBLE CHEZ NOUS ! » œuvre au sein de l'établissement afin de promouvoir le lien social des personnes âgées par des activités d'animation adaptées au niveau d'autonomie des résidents, visant à améliorer leur vie quotidienne. L'association ne se substitue pas à l'établissement en ce qui concerne la conception du projet d'animation, mais elle contribue à la réalisation des projets.

Les résidents ainsi que le personnel sont membres de fait de cette association. Au 1^{er} janvier 2026, l'établissement compte 82 résidents.

L'adhésion individuelle est de 10 € / an, soit une cotisation globale de 820 € pour l'année 2026.

L'association des familles de l'EHPAD Chez Nous « VIVRE ENSEMBLE CHEZ NOUS ! » a sollicité l'EHPAD afin d'obtenir une subvention pour financer cette cotisation 2026.

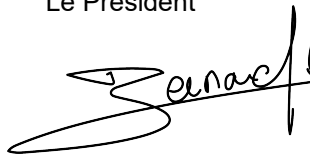
Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu les crédits inscrits au budget annexe 2026 de l'EHPAD Chez Nous ;
- Considérant la volonté du Centre Communal d'Action Sociale de soutenir l'association « VIVRE ENSEMBLE CHEZ NOUS ! » ;

DÉCIDE,

- D'approuver le versement d'une subvention à l'association des familles de l'EHPAD Chez Nous « VIVRE ENSEMBLE CHEZ NOUS ! » d'un montant de 820 € (*huit-cent-vingt euros*), représentant la cotisation annuelle des résidents pour l'année 2026.
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer au nom du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, toutes pièces nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

Le Président



Raphaël BERNARDIN



Le Secrétaire de séance



Alaric BERLUREAU

